

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

M. le Directeur Général
145 / 147 rue Yves Le Coz
78011 VERSAILLES - Cedex
mél : servicemarches@lesresidences.fr
web : <http://www.lesresidences.fr>
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif; L'avis implique un marché
Objet : Remplacement de menuiseries extérieures
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Durée : 5 mois.
Description : Procédure adaptée organisée conformément aux dispositions de l'article R 2123.4 du Décret du 3 décembre 2018 (Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018)
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont acceptées
Quantité/étendue : Les travaux seront à réaliser au 8, rue des Bucherons, 75100 Saint-Germain-en-Laye.
Les prestations ont pour objectif d'effectuer les travaux de remplacement des menuiseries extérieures existantes en bois. Elles seront remplacées par des volets identiques en bois.
Le nombre de logements est de 26 + l'ancienne loge du gardien (situé au RDC).
Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 31/10/19 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Il s'agit d'un marché périodique : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VERSAILLES, 5 place André Mignot, 78011 Versailles, Tél : 01 40 97 10 10 - Fax : 01 39 07 39 02
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Instance chargée des procédures de recours : Concernant l'introduction des recours pour les procédures d'urgence (telles que prévues par l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009) : Tribunal de Grande Instance de Nanterre 179-191, avenue Joliot-Curie 92020 Nanterre Cedex Tél : 01 40 97 10 10 - Fax : 01 47 24 31 61
<http://www.caversailles.justice.fr>
Concernant l'introduction des autres recours : Recours de droit commun : Tribunal de Grande Instance de Versailles 5 place André Mignot 78011 Versailles Cedex Tél : 01 39 07 39 07
Fax : 01 39 07 39 02
<http://www.ca-versailles.justice.fr>
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Pour les procédures d'urgence : Cf. le Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nanterre à l'adresse indiquée dans le présent avis Tél. 01 40 97 10 10
Pour les autres recours : Cf. le Greffe du Tribunal de Grande Instance de Versailles à l'adresse indiquée dans le présent avis Tél : 01 39 07 39 07

Envoi à la publication le : 11/10/19
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.lesresidences.fr>

Enquête publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION GENERALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE

MAREIL-MARLY

Le Maire, par arrêté municipal n°2019-137, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mareil-Marly. Cette enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours, du mercredi 06/11/2019 à partir de 8h30 au vendredi 06/12/2019 jusqu'à 16h.

Par ordonnance n°E19000073/78, la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Alain CLERC en qualité de Commissaire Enquêteur, pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la Mairie de Mareil-Marly, au 2 rue Tellier Frères, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la commune (www.mareil-marly.fr) onglet Cadre de vie/urbanisme). Les observations peuvent également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Mareil-Marly (2 rue Tellier Frères 78750 Mareil-Marly), ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@mareil-marly.fr. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales :

Mardi 12/11/2019 de 13h30 à 17h30 ;
Samedi 16/11/2019 de 9h à 12h ;
Judi 21/11/2019 de 14h à 17h30 ;
Mercredi 27/11/2019 de 16h30 à 19h30 ;
Vendredi 06/12/2019 de 13h à 16h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de Mareil-Marly, au 2 rue Tellier Frères. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction de l'Urbanisme de Mareil-Marly, aux jours et heures habituels d'ouverture ou par courrier. Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service urbanisme de la Mairie de Mareil-Marly. Les informations relatives au dossier peuvent être demandées au Service Urbanisme. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leurs frais.

SAINT QUENTIN EN YVELINES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI) DE

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,

Par arrêté en date du 3 septembre 2019, Monsieur le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines dont le périmètre couvre les communes d'Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux, arrêté par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 27 juin 2019 pour une durée de 34 jours consécutifs, du lundi 14 octobre 2019, 09h30, au samedi 16 novembre 2019, 12h00.

Ledit projet de révision allégée du PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à :
- Améliorer la lisibilité des règles
- Permettre ou contrôler l'évolution de secteurs de la ville
- Compléter la protection patrimoniale
- Tenir compte de la décision du tribunal administratif de supprimer le secteur NHMB03
- Corriger des erreurs matérielles ou mettre à jour le document

Monsieur Jacques BERNARD BOUSSIÈRES, Ingénieur conseil, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête

publique, par décision n°E19000078/78, en date du 10 juillet 2019, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- Le projet de PLU qui intègre le rapport de présentation comprenant la notice explicative de la révision et une évaluation environnementale qui figure dans
- L'avis de l'autorité environnementale.
- Les études d'impact des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) suivante: ZAC de la Clef de Saint Pierre à Élancourt, ZAC Nord-Réaux à Élancourt, ZAC de Villaray à Guyancourt, ZAC de Villaray-Est à Guyancourt, ZAC Gare- Bécannes à La Verrière, ZAC du Sud Village, à Montigny-le-Bretonneux, ZAC de l'Aérost, à Trappes, ZAC de la Remise à Voisins-le-Bretonneux.
- Le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées (PPA) au projet de révision allégée du PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines organisé le 16 septembre 2019.
- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique.
- Une copie des avis publiés dans la presse.

Le dossier du projet de révision allégée sera disponible :

- A l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, aux jours habituels d'ouverture au public de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coulde, 78192 Trappes,
- au Centre Technique Municipal de la Mairie d'Élancourt (Direction des services techniques et de l'urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 34 route de Trappes 78990 Élancourt,
- en Mairie de Guyancourt, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 14 rue Ambroise Croizat 78280 Guyancourt,
- en Mairie de La Verrière aux jours et heures habituels d'ouverture au public, avenue des Noës 78320 La Verrière.
- en Mairie de Magny-les-Hameaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 1 place Pierre Bérégovoy 78114 Magny-les-Hameaux,
- en Mairie de Montigny-le-Bretonneux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 66 rue de la Mare aux Carats 78180 Montigny-le-Bretonneux,
- en Mairie de Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public 1 place de la République 78190 Trappes,
- en Mairie de Voisins-le-Bretonneux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 1, place Charles de Gaulle 78960 Voisins-le-Bretonneux,

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates et heures sur un poste informatique situé dans les lieux susvisés, Le dossier d'enquête publique est disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines : www.sqy.fr/plui-revision2019
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique situé dans les mairies susvisées, dans le Centre Technique Municipal de la Mairie d'Élancourt accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux jours aux jours habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDEPOT=EP19496>
Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RLIRE=EP19496>

Des observations destinées à Monsieur le Commissaire-enquêteur peuvent être envoyées à l'adresse courriel suivante : plui.CE@sqy.fr

Des observations écrites pourront être également adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations déposées sur le registre dématérialisé et celles adressées de manière dématérialisée à Monsieur le Commissaire-enquêteur, seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme dans tous les sites d'enquêtes publiques.

Monsieur le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, et dans les communes concernées, aux jours et heures suivants :

Voisins-le-Bretonneux - Mercredi 16 octobre - de 16h30 à 19h30
Guyancourt - Samedi 19 octobre - de 9h00 à 12h00
Trappes - Lundi 4 novembre - de 15h30 à 18h30
Magny-les-Hameaux - Mercredi 6 novembre - de 16h00 à 19h00
La Verrière - Samedi 9 novembre - de 9h00 à 12h00
Montigny-le-Bretonneux - Mardi 12 novembre - de 16h30 à 19h30
Hôtel d'agglomération - Jeudi 14 novembre - de 15h00 à 18h00
Élancourt (CTM) - Samedi 16 novembre - de 9h00 à 12h00

Les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture en mairies des communes concernées ainsi que sur les sites internet de ces communes, au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et sur son site internet à l'adresse suivante : www.sqy.fr/plui-revision2019
Au terme de la procédure de révision du PLUI, le PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision allégée du PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Mme Jasmine DOZIAS (tél : 01.39.44.81.27, plui@sqy.fr)
Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Coulde - BP 10118 78192 Trappes Cedex (tél accusé) : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64.

Vous créez votre entreprise ...

Publier votre annonce légale
dans **Le Parisien**
Tél. 01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

Avis divers

AVIS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-QUENTIN-EN- YVELINES

COMMUNES DE COIGNIERES ET DE MAUREPAS

Par délibération du Conseil Communautaire n°2019-314 en date du 26 septembre 2019, reçue par la préfecture des Yvelines le 8 octobre 2019, Saint-Quentin-en-Yvelines a instauré une zone d'aménagement différé sur le secteur Malmédonne élargi au forum Gibet situé sur les communes de Coignières et de Maurepas et a désigné la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines comme titulaire du droit de préemption.

Cette délibération et le périmètre de la ZAD peuvent être consultés au siège de la Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines à Trappes, ainsi qu'en mairie de Coignières et de Maurepas.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 14/10/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

ELISION DESIGN SAS

Nom Commercial : Elision Design
Forme : SAS
Capital : 15 000 euros
Siège Social : 72 quai Boissy d'Anglas, 78380 Bougival
Durée : 99 ans
Objet social : Activité spécialisés de Design
Président : M.Bowie Damien, demeurant 72, quai Boissy d'Anglas 78380 Bougival
Directeur général : M.Laurent Eric demeurant 14, rue des pêcheurs 06600 Antibes
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 12 octobre 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

STORALU ORGEVAL

Forme : SAS
Capital : 10 000 Euros
Siège Social : 1609, Route de Quarante Sous, 78630 ORGEVAL
Durée : 99 ans
Objet social : La fabrication et la pose de vérandas ; La menuiserie en PVC, aluminium et bois ; Chaudronnerie, structure métallique ; Garde-corps en aluminium, en fer forgé et inox ; Miroiterie ; Serrurerie ; Entreprise générale de bâtiment.
Président : Monsieur KARACIGER Hakan, Demeurant 7 Sente de la Grotte 78510 TRIEL SUR SEINE
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Le Parisien

Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise

Par acte SSP en date du 27 Août 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

BANH MI & ME

Forme : SAS
Capital : 2000 Euros divisés en 2 parts sociales de 1020 Euros pour M. TAY et de 980 Euro pour M. HOANG.
Siège Social : 30, rue de Saint EXUPERY, 78500 SARTROUVILLE
Durée : 99 ans
Objet social : L'objet social de la société Banh Mi & Me est la transformation de produits alimentaires à destination de la vente en restauration rapide à emporter ou sur place.
Président : Monsieur TAY Meath, demeurant 30, rue de Saint EXUPERY 78500.
Directeur général : Monsieur HOANG Minh, demeurant Clos SAINT VIGOR Bat 1 78220 VIROFLAY
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

TEAM
MED/A